

Cabinet de la Présidence

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du vendredi 28 novembre 2008,
séance n° 3
à 9 h 00, formation plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 17 octobre 2008.
2. Mesures financières :
 - Budget 2009.
 - Montants des prix attribués aux lauréats du Prix de la Nouvelle.
 - Compléments tarifs spécifiques FCP 3 (année universitaire 2008 / 2009 - session 2009 et précisions sur les intitulés).
3. Pédagogie :
 - Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : rectification de la rédaction de l'article 15.
 - *Admission postbac* : Détermination des entrées et du groupe d'appartenance.
 - Orientation active - Dispositif 2009.
 - Mesures transitoires concernant les candidats aux concours de l'enseignement. / Dispositif de validation des acquis des candidats au CAPES et au Professorat des écoles pour 2008-2009.
 - *Ventes exceptionnelles des Presses de la Sorbonne Nouvelle, les 9 et 11 décembre 2008. (point ajouté en séance)*
4. Statuts :
 - Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine.
 - *UFR des Langues Etrangères Appliquées. (point retiré)*
5. Direction du Service Commun Universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) : Appel à candidature.
6. Documentation :
 - Création du Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (C.A.D.I.S.T.).
 - Désignation des 4 interlocuteurs du Service Commun de Documentation nommés par les composantes disposant d'un droit de vote au Conseil du Service Commun de Documentation.
7. Comité éditorial.
8. Conventions de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et :
 - Pontificia universidad catolica de chile (PUC).
 - El Colegio de Mexico.
 - Escola de Administração de l'université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil) et l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Troyes.
 - University of Western Australia (UWA).
9. *Acquisitions de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. (point retiré)*
10. Questions diverses.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 17 octobre 2008.

Les demandes de modifications sont les suivantes :

- page 1, paragraphe 3 : « masterisation » par « masterisaton » :
- page 2, paragraphe 2 : « engendrera » à la place d' « engendrait ».

- page 2, paragraphe 2 : ajouter «de surfaces utiles » après 14 000 m2 ;
- page 3, paragraphe 1: supprimer la phrase suivante : « Ce laboratoire de recherche ne peut de toute façon revenir dans le giron de l'université, n'entrant pas dans son cadre pédagogique de la Sorbonne nouvelle ».
- page 9, paragraphe 3: Préciser que « des examens par tirage ont lieu pour certains examens ».

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 17 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Mesures financières.

- Budget 2009.
 - Budget 2009 de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 :

Le Budget 2009 de l'université Sorbonne Nouvelle est approuvé par 17 voix pour, 4 contre et 4 votes blancs.

- Budget 2009 de la bibliothèque Sainte-Geneviève :

Le budget 2009 de la bibliothèque Sainte-Geneviève est approuvé à l'unanimité.

- Budget 2009 de la bibliothèque inter-universitaire des langues orientales :

Le budget 2009 de la bibliothèque inter-universitaire des langues orientales est approuvé à l'unanimité.

- Budget 2009 de la bibliothèque Sainte-Barbe :

Le budget 2009 de la bibliothèque Sainte-Barbe est approuvé à l'unanimité

- Montants des prix attribués aux lauréats du Prix de la Nouvelle.

Les montants des prix attribués aux lauréats du Prix de la Nouvelle pour l'année universitaire 2008 / 2009 sont approuvés à l'unanimité.

- Compléments des tarifs spécifiques FCP3 (année universitaire 2008 / 2009 - session 2009 et précisions sur les intitulés).

Les compléments des tarifs spécifiques FCP3 pour l'année universitaire 2008 / 2009 sont approuvés à l'unanimité.

- Ventes exceptionnelles des Presses de la Sorbonne Nouvelle, les 9 et 11 décembre 2008.

La vente exceptionnelle des Presses de la Sorbonne Nouvelle organisée les 9 et 11 décembre 2008 et la tarification appliquée aux ouvrages (5 €uros, pièce) et revues (3 €uros, pièce) lors de cette vente sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Point n° 3 : Pédagogie.

- Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : rectification de la rédaction de l'article 15.

Il est proposé une nouvelle rédaction de cet article :

« Tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et en particulier, des éventuelles citations littérales de l'œuvre d'autrui (y compris des textes accessibles sous forme électronique) qui doivent être citées entre guillemets, accompagnées de l'indication de leur source. L'irrespect de cette obligation constitue une fraude pouvant entraîner passage devant la section disciplinaire.

La nouvelle rédaction de l'article 15 de la Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances est approuvée à l'unanimité.

- *Admission postbac* : Détermination des entrées et du groupe d'appartenance.

Les entrées et le groupe d'appartenance des formations de l'université dans le processus *Admission postbac* sont approuvés par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- Orientation active - Dispositif 2009.

Le dispositif 2009 de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 concernant l'orientation active est approuvé à l'unanimité, moins une abstention

- Mesures transitoires concernant les candidats aux concours de l'enseignement. / Dispositif de validation des acquis des candidats au CAPES et au Professorat des écoles pour 2008-2009.

Mise en place, pour l'année prochaine uniquement, d'un dispositif de validation des acquis des candidats au CAPES et au Professorat des écoles pour 2008-2009 :

- Cas n° 1 : réussite ou admissibilité au concours : inscription en M2.
- Cas n°2 : échec à l'admissibilité : attribution de crédits ECTS selon les notes obtenues et l'assiduité constatée, inscription en M2 avec dette.
- Cas n° 3 : candidats inscrits en M1 à l'Université et pas à l'IUFM en 2008-2009 : examen du dossier en fonction des résultats.
- Cas n° 4 : étudiants non inscrits : examen au cas par cas.

Le dispositif de validation des acquis des candidats au CAPES et au Professorat des écoles pour 2008-2009 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention

Point n° 4 : Statuts.

- Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine.

Les modifications des statuts de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine sont approuvées à l'unanimité, moins une abstention.

Point n° 5 : Direction du Service Commun Universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP).

L'appel à candidature au poste de Directeur du Service Commun Universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) est approuvé à l'unanimité.

Point n° 6 : Documentation.

- Création du Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (C.A.D.I.S.T.).

La convention de la création du Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (C.A.D.I.S.T.) est approuvée à l'unanimité.

- Désignation des 4 interlocuteurs du Service Commun de Documentation nommés par les composantes disposant d'un droit de vote au Conseil du Service Commun de Documentation.

M. Jean-Marc Delaunay, Mme Bénédicte Milland-Bove, Mme Françoise Palleau et M. Kristian Feigelson sont désignés comme membres disposant d'un droit de vote au Conseil du Service Commun de la Documentation par 23 voix pour et 1 vote blanc.

Point n° 7 : Comité éditorial.

Mme la Présidente informe les conseillers qu'elle a constitué un comité éditorial afin d'harmoniser la présentation des informations émanant de l'université. Ce Comité est constitué de :

- Mme Valérie Robert, représentante du Conseil d'Administration ;
- Mme Danièle Manesse, représentante du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ;
- Mme Annick Cizel, représentante du Conseil Scientifique ;
- Mlle Ainhoa Aizpuru, représentante étudiante ;
- M. Frédéric Erard, *webmaster* ;
- Mme Claudine Young, PAO ;
- M. Francis Gaillard, cellule Communication ;
- M. Fayçal Najab, Directeur de l'UFR Communication ;
- M. Raphaël Costambeys, vice-Président fonctionnel chargé de la communication et des technologies de l'information.

Point n° 8 : Conventions de coopération internationale.

- Pontificia universidad catolica de Chile (PUC).

La convention de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et la Pontificia universidad catolica de Chile (PUC) est approuvée à l'unanimité.

- El Colegio de Mexico.

La convention de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et El Colegio de Mexico est approuvée à l'unanimité.

- Escola de Administração de l'université fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil) et l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Troyes.

Il est décidé lors de la séance que la délibération de cette convention soit reportée à une prochaine séance. En effet, les questions pédagogiques de cet accord n'ont pas été évoquées lors d'un Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

- University of Western Australia (UWA).

La convention de coopération internationale entre l'université Sorbonne Nouvelle et l'université of Western Australia (UWA) est approuvée à l'unanimité.

Point n° 9 : Questions diverses.

La motion présentée par les représentants UNEF du Conseil et retravaillée en séance, suivante :

« Le volet enseignement supérieur et recherche du projet de la loi des finances de 2009, voté le mois dernier, est bien en dessous des attentes de la communauté universitaire. Le Conseil d'Administration de l'université Sorbonne nouvelle – Paris 3, réunie lors de la séance du 28 novembre 2008, tient à exprimer son inquiétude concernant le budget qui est loin de correspondre aux promesses du gouvernement d'augmenter de 50 % en 5 ans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs, les aides sociales aux étudiants sont également diminuées, notamment par la suppression du dispositif Aline qui bénéficiait aux étudiants emménageant dans leur premier logement. Le Conseil d'Administration de l'université Sorbonne nouvelle – Paris 3 demande un véritable investissement de l'Etat dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de lui permettre d'assurer ses missions »

est approuvée à l'unanimité, moins 8 abstentions.